

# Le projet

Le projet Chronolignes consiste à améliorer la performance des trois lignes de bus les plus fréquentées, avec une offre de bus plus fréquents, réguliers et rapides. Il s'accompagne de la transformation de places et d'axes majeurs du Mans.

Page modifiée le mercredi 11 septembre 2024 • Données Le Mans Métropole

## Objectifs



© Le Mans Métropole

Le projet Chronolignes vise à **améliorer la mobilité urbaine** tout en contribuant à la transition écologique et à la qualité de vie. Sont attendus plusieurs effets sur les déplacements.

1. La hausse de la fréquentation du réseau de transport en commun, par la réduction des temps de parcours et l'amélioration de la régularité et la fréquence des bus.
2. L'augmentation de l'usage du vélo comme moyen de transport quotidien, grâce au développement d'un réseau cyclable, en lien avec le projet Chronovélo, et à la mise en œuvre systématique d'aménagements cyclables confortables et sécurisés.
3. Le renforcement des continuités piétonnes grâce à des trottoirs élargis, confortables et des traversées sécurisées.

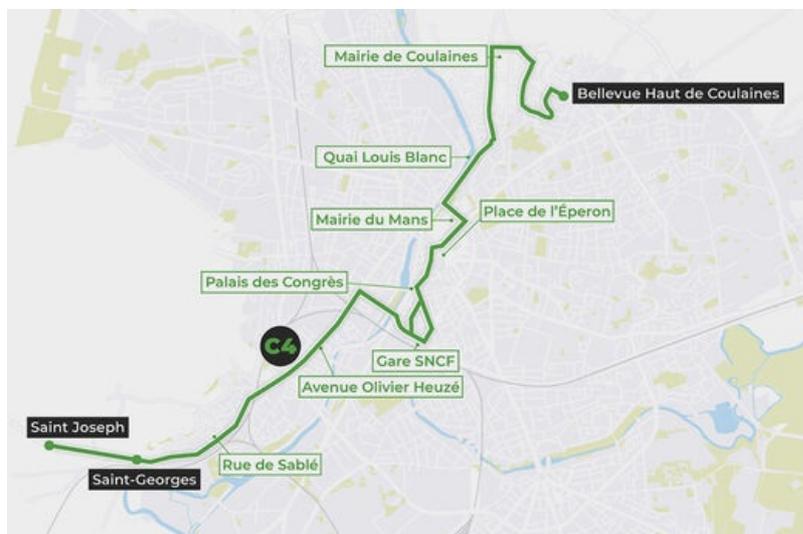
Le projet permettra d'augmenter la proportion des déplacements réalisés par des "modes actifs", comme la marche et le vélo, et les transports en commun, ce qui contribuera à maintenir un **bon niveau de la qualité de l'air** en ville. Par ailleurs, avec une nouvelle flotte qui inclura des bus à hydrogène, les émissions de gaz à effet de serre seront réduites.

## Localisation

L'itinéraire des Chronolignes, baptisées C4, C5 et C6, est basé sur celui des **lignes de bus 4, 5, 6** actuelles avec quelques modifications, notamment la desserte de la gare par la ligne C4.

Au total, ce sont **13 km de voies dédiées** qui vont être créés. Voici, ligne par ligne, ce qui va changer.

### Ligne C4



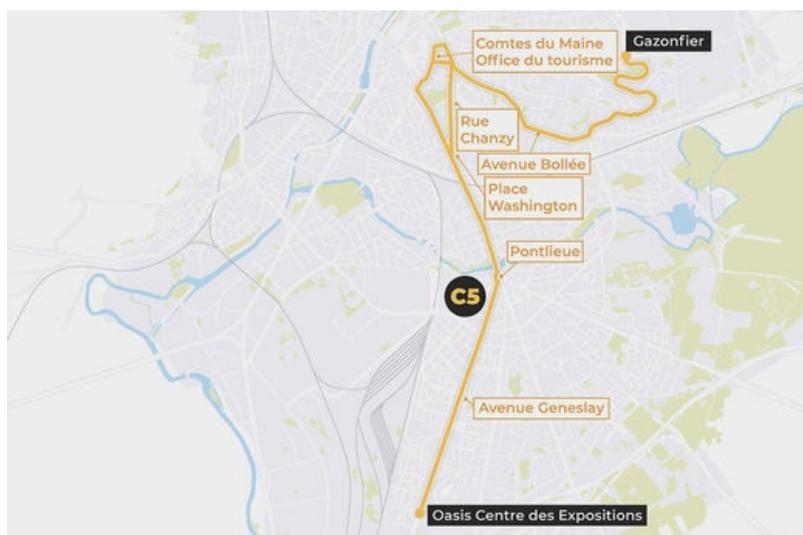
La ligne C4, longue de 9 km pour 28 stations, entre Saint-Joseph et Bellevue-Hauts-de-Coulaines, desservira la rue de Sablé, l'avenue Olivier-Heuzé, la place du Pâtis-Saint-Lazare, la gare, le palais des congrès et de la Culture, la place de l'Éperon, l'hôtel de ville du Mans, le quai Louis-Blanc et la mairie de Couaines. DR

Grâce à une légère modification du tracé de l'actuelle ligne 4, la C4 **desservira la gare** dans les deux sens de circulation. L'intermodalité train-bus s'en trouvera renforcée puisque la nouvelle ligne permettra aux habitants de Couaines et de Saint-Georges, au Mans, de rejoindre directement la gare SNCF et la gare routière.

Cette adaptation du tracé impliquera un passage en double sens rue d'Eichthal et sur le pont des Tabacs.

Les correspondances avec les tramways T1 et T2 seront améliorées avec l'arrivée de la ligne C4.

### Ligne C5

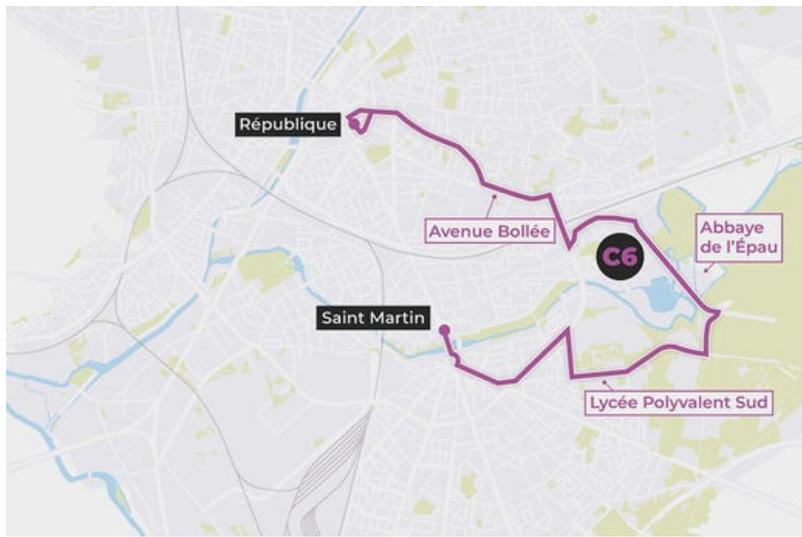


La ligne C5, pour moitié en voies dédiées, entre Oasis-Centre des expositions et Gazonfier, desservira l'avenue Félix-Geneslay, Pontlieue, la place Washington, la rue Chanzy, la place des Comtes-du-Maine, l'office de tourisme et l'avenue Bollée. DR

La C5, longue de 10,5 km, dont 1,8 km en commun avec la C6, conservera le tracé de l'actuelle ligne 5. Elle bénéficiera de la **priorité aux carrefours** tout au long de son tracé, avenue Félix-Geneslay, rue Chanzy et avenue Bollée notamment, pour éviter les embouteillages et garantir des temps de trajet optimaux.

Le carrefour des Quatre-Pentes sera profondément remanié et transformé en giratoire pour prioriser les Chronolignes et fluidifier la circulation générale.

### Ligne C6



La ligne C6, sur 9 km, dont 5,650 km de voies dédiées entre République et Saint-Martin, desservira l'avenue Bollée, l'abbaye de l'Épau et le lycée Sud.  
DR

La création d'un nouveau giratoire à l'intersection du boulevard Nicolas-Cugnot et du boulevard des Nations-Unies permettra de **simplifier le parcours du bus**, tout en maintenant le **même niveau de desserte** du quartier des Sablons. L'efficacité de la ligne C6 en sera améliorée. Comme la C5, la C6 bénéficiera de la reconfiguration des sites propres et intersections de l'avenue Bollée.

Le projet Chronolignes est également l'occasion de transformer la circulation sur l'ensemble du boulevard Nicolas-Cugnot, de l'avenue du Docteur-Jean-Mac au carrefour des Quatre-Pentes. La rocade à deux fois deux voies à 70 km/h deviendra un **boulevard urbain apaisé** à deux fois une voie à 50km/h. Entre l'avenue du Docteur-Jean-Mac et Les Atlantides, ce boulevard sera doté d'un site propre central pour les bus dans les deux sens de circulation.

## Aménagements

Le projet des Chronolignes n'est pas qu'un projet de mobilité. L'opération fournit une occasion unique de **réaménager des places emblématiques**, traversées par les lignes de bus concernées, pour en faire des lieux **sécurisés**, avec la réduction des vitesses de circulation, et **végétalisés**, avec la plantation d'arbres et de parterres.

Voyez comment ces places, ainsi que certains axes majeurs, vont évoluer.

### Place du Pâtis-Saint-Lazare



Vue virtuelle de la place du Pâtis-Saint-Lazare.  
© Spectrum

La place du Pâtis-Saint-Lazare sera végétalisée grâce à des espaces fleuris et la plantation de plus de 30 arbres. Le café-restaurant pourra bénéficier des nouveaux aménagements pour étendre sa **terrasse**, ce qui créera une dimension chaleureuse allant de pair avec l'ambiance du **marché du samedi matin**, l'un des plus anciens de la ville.

Soixante-treize places de stationnement seront toujours mises à la disposition des riverains. Deux arrêts de bus seront repositionnés avenue de la Libération.

### Place George-Washington



Vue virtuelle de la place Washington.  
© Spectrum

L'ensemble de la place George-Washington sera profondément réaménagé pour être végétalisé sur 2300 m<sup>2</sup>. Cinquante-et-un arbres viendront orner les lieux et leurs abords afin de créer des **îlots de fraîcheur**. Avec une dizaine d'essences différentes, la place sera fleurie tout au long de l'année, quelle que soit la saison.

En tout, 70 places de stationnement seront maintenues sur site ou compensée à proximité immédiate.

### Place de l'Éperon



Vue virtuelle de la place de l'Éperon.  
© Spectrum

Place de l'Éperon, 3000 m<sup>2</sup> seront dédiés aux piétons et aux **terrasses des commerces**. Des parterres fleuris et une vingtaine de nouveaux arbres s'étendront sur environ 1400 m<sup>2</sup> végétalisés.

La place restera un lieu de connexion entre les différents modes de transport.

### Place de l'Hôpital



Vue virtuelle de la place de l'Hôpital.  
© Spectrum

À quelques pas de la place de l'Éperon, la place de l'Hôpital sera végétalisée par des espaces fleuris et des arbres plantés autour desquels des bancs seront disposés afin de permettre aux passants de s'installer sous un îlot de fraîcheur.

L'aménagement confortera la **continuité piétonne** entre la place de la République et le nouveau bâtiment des halles.

### Avenue Félix-Geneslay



© Spectrum

L'avenue Félix-Geneslay offrira une meilleure répartition des espaces publics entre les différents usages – circulations de toutes natures, stationnement, végétalisation et agrément. La rationalisation des couloirs de bus, concentrés sur une **voie centrale**, offrira ainsi la place nécessaire à la végétalisation et à la sécurisation des trottoirs et voies cyclables.

### Avenue Bollée



© Spectrum

Avenue Bollée, la **nouvelle répartition** de l'espace entre les différents usages de l'espace public et modes de déplacement garantira la sécurité et le confort de chacun. Sur l'ensemble de l'avenue, une attention particulière sera apportée au développement de voies cyclables sécurisées, au maintien d'une offre de stationnement pour les riverains et à la végétalisation.

### **Carrefour des Quatre-Pentes**



© Spectrum

L'intersection des Quatre-Pentes sera transformée en **giratoire** avec une priorisation pour les Chronolignes. Les bus bénéficieront, sur l'ensemble du tronçon, de voies dédiées afin d'éviter de se retrouver bloqués dans la circulation.

Ce sont 4200 m<sup>2</sup> de surface qui seront végétalisés. Plus de 200 arbres seront plantés.

Par ailleurs, le carrefour entre l'avenue Bollée et la rue de la Mariette sera lui aussi transformé en giratoire avec priorité aux Chronolignes.

### **Lycée Le Mans-Sud**



© Spectrum

Dans le secteur du lycée Le Mans-Sud, la priorité des aménagements sera de garantir la **sécurité des piétons**, notamment au moment des sorties scolaires. Les trottoirs seront élargis et les voies cyclables sécurisées. Les aménagements conduiront également à une réduction de la vitesse automobile à proximité de l'établissement. Une nouvelle continuité cyclable viendra assurer la liaison entre le CFA-CCI et le siège de MMA. En tout, ce sont 800 m de voies cyclables qui seront créées et 45 arbres plantés.

## Montant

Le montant estimé des travaux s'élève à 100 M€. Alors que d'autres demandes sont en cours d'instruction, le projet a déjà obtenu pour 11,2 M€ de subventions.

- 6,88 M€, de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (Afit),
- 1,04 M€, de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, dans le cadre du Fonds vert,
- 3,2 M€, de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour la renaturation des abords du tracé et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales qui alimenteront l'arrosage des nouveaux espaces verts.

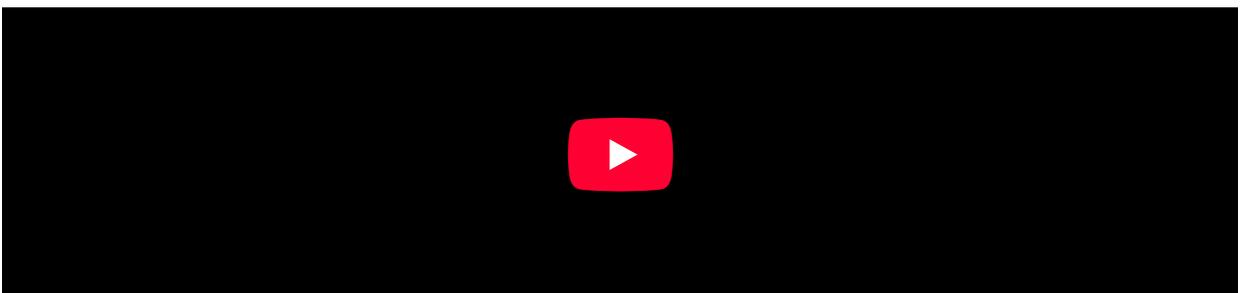
# 10

**minutes**

C'est le gain de temps estimé par ligne, après achèvement du projet.

## Aperçu

Découvrez le tracé des différentes Chronolignes en vidéo.





La ligne C5.  
DR



La ligne C6.  
DR

## Développement

Décarboner les mobilités au sein de Le Mans Métropole, c'est aussi développer les modes actifs de déplacement, notamment les **déplacements à vélo**.

Avec le projet Chronolignes, tout un réseau cyclable se trouvera amélioré et prendra **différentes formes** en fonction de la typologie des secteurs.

### **Pistes cyclables**

Aménagement le plus sécurisé, la piste cyclable est complètement séparée de la circulation et réservée uniquement aux cyclistes. Cette solution, préférée des usagers, a été adoptée à chaque fois que la largeur de la voirie le permettait et représente une large majorité des aménagements de voies cyclables.

### **Voies vertes**

Également séparée de la chaussée, la voie verte est réservée à l'ensemble des déplacements non-motorisés : vélos, piétons, rollers, trottinettes.

### **Couloirs bus-vélo**

Dans les couloirs bus-vélo, bus et cyclistes partagent une partie de la chaussée ou du trottoir qui leur est strictement réservée.

### **Bandes cyclables**

Les bandes cyclables sont des couloirs qui s'intègrent à la chaussée sans réelle séparation physique mais strictement réservés à l'usage des cyclistes.